

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 231 Freitag, 26.11.2004 122. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: **Informate SA**, rue de Morat 5, 1700 **Fribourg**

2. *Remarques*: prestation de services en tant qu'analystes et programmeurs; élaboration de programmes pour des ordinateurs de tous genres et toutes marques; élaboration de systèmes et d'analyses de procédure, en vue du développement de programmes, ainsi que le placement privé de personnel, location de services et gestion de personnel en relation avec le but principal.

Délai pour intenter action en opposition devant la présidente du Tribunal de la Sarine, à Fribourg: 20 jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

L'inventaire est également déposé.

Les créanciers peuvent dans le même délai demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet des revendications admises par l'administration (art. 47/49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires.

Office cantonal des faillites Fribourg  
1701 Fribourg

(02562426)